

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 01/07/2012

### CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes, toutes les offres de vente de produits de la Société CDL SAS et toutes les commandes adressées à la Société CDL SAS par un client (ci-après le « Client »).

Le Client reconnaît avoir eu pleine et entière connaissance des CGV. En conséquence, toute commande adressée à la Société CDL SAS entraîne nécessairement à titre de condition essentielle et déterminante l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV et au Tarif de la Société CDL SAS.

Les CGV prévalent sur toutes clauses ou conditions contraires que la Société CDL SAS n'aurait pas expressément accepté de signer.

Le fait pour la Société CDL SAS de ne pas se prévaloir des CGV, en tout ou partie, à quelque moment pour quelque cause que ce soit, n'emporte pas, de sa part, renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites CGV.

En outre, la Société CDL SAS se réserve le droit de refuser de conclure une vente ou de la conclure sous des conditions dérogatoires aux CGV notamment en cas de précédent incident de paiement, d'un précédent litige, d'insolvabilité du Client, de commande d'un Client en procédure collective, de demande de mauvaise foi.

### ARTICLE 01 - PRODUITS

Les caractéristiques des produits commercialisés par la Société CDL SAS sont détaillées dans les fiches techniques de chaque produit, disponibles sur demande du Client. La Société CDL SAS est libre d'ajouter des produits à sa gamme à tout moment. En cas de modification ou d'arrêt de commercialisation de certains produits, la Société CDL SAS en informera ses clients avec un préavis de huit semaines.

### ARTICLE 02 - COMMANDES

Les commandes reçues par la société CDL SAS ne seront réputées acceptées par elle qu'après avoir donné son accord écrit qui peut notamment résulter de la confirmation de mise à disposition en cas d'incoterm « EXW » ou bien de la confirmation du délai de livraison « rendu destination » en fonction de l'incoterm stipulé sur la commande du Client.

Le Client confirmera par écrit à la Société CDL SAS (fax ou mail) toute commande passée par téléphone dans un délai maximum de 72 heures suivant la passation de la commande par téléphone. A défaut, la commande du Client serait susceptible de ne pas être traitée par la société CDL SAS.

Aucune commande ne peut être modifiée ou retracée ou annulée sans l'accord préalable, exprès et écrit de la Société CDL SAS. En tout état de cause, aucune annulation ou modification de commande ne peut intervenir après expédition des produits.

### ARTICLE 03 - LIVRAISON

Les conditions de livraison sont indiquées par référence aux INCOTERMS 2010.

En cas d'incoterm « EXW », c'est-à-dire de mise à disposition des produits commandés dans les entrepôts de la Société CDL SAS, le transfert des risques afférents aux marchandises vendues s'effectue dès la remise des produits au Client ou à toute personne désignée par lui.

Dans les autres cas, les délais de livraison sont mentionnés à titre indicatif dans les confirmations de livraisons et sont respectés en fonction de la disponibilité des produits, de l'ordre d'arrivée des commandes, des possibilités de transport et sous réserve que le Client soit à jour de ses obligations vis-à-vis de la Société CDL SAS.

Il appartient au Client de vérifier l'état des produits au moment de leur mise à disposition ou de leur livraison selon les conditions logistiques convenues.

En cas de manquants ou d'avaries, une réclamation ne sera considérée comme recevable par la Société CDL SAS que si l'ensemble des conditions suivantes ont été respectées par le Client :

- les réserves ou réclamations sont précises, motivées et ont fait l'objet d'une mention spécifique sur le bon de remise ou le bon de livraison du transporteur ;
- ces réserves ou réclamations ont été confirmées au transporteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois jours suivants la livraison conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce ;
- une confirmation de ces réserves ou réclamations doit être adressée à la Société CDL SAS au plus tard dans les huit jours suivants la mise à disposition ou la livraison des produits.

La Société CDL SAS dispose d'un délai raisonnable pour examiner les réserves ou réclamations du Client. Le cas échéant, la Société CDL se réserve de se déplacer chez le Client pour inspecter l'état des produits. Aucune réclamation ne pourra être acceptée par la suite. Aucune marchandise ne pourra être retournée à la Société CDL SAS sans son accord préalable, exprès et écrit. Les retours de produits expressément acceptés par la Société CDL SAS s'effectuent aux frais et aux risques et périls du Client. Toute réserve ou réclamation acceptée par la Société CDL SAS donnera lieu, selon son choix, à l'émission d'un avoir à due concurrence des produits sur lesquels porte la réserve ou la réclamation ou remplacement des produits sur lesquels porte la réserve ou la réclamation, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Le Client est seul responsable de la dégradation des produits pouvant résulter de leur entreposage dans des conditions anormales, notamment d'humidité.

#### ARTICLE 04 - PRIX - PAIEMENT

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la commande et s'entend sauf précision écrite contraire hors taxes et hors frais de livraison et d'assurance.

Les factures de la Société CDL SAS sont payables par virement bancaire à 30 jours fin de mois pour les Clients situés en France à l'adresse suivante : Société CDL SAS Rue Pierre-Clugnet - B.P.11 - Z.I. Sainte-Anne - 56350 Allaire.

Pour les Clients situés dans tout autre pays, les délais de règlement sont convenus entre les Parties au moment de la commande.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé sans accord préalable et écrit de la Société CDL SAS.

Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité immédiate du paiement des factures non échues. Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard par application aux sommes dues d'un taux correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 2 points, ainsi que le remboursement par le Client de l'ensemble des frais exposés par la Société CDL SAS pour le recouvrement des créances. En outre, tout retard de paiement entraînera après mise en demeure du Client restée infructueuse à l'issue d'un délai de quinze (15) jours, au choix de la Société CDL SAS soit la suspension de l'exécution des commandes en cours, soit l'annulation de l'ensemble des commandes en cours .

#### ARTICLE 05 - RESERVE DE PROPRIETE

#### **LA SOCIETE CDL SAS CONSERVERA LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX D'ACHAT, EN PRINCIPAL, FRAIS ET INTERETS.**

Le paiement s'entend de l'inscription de la totalité des sommes susvisées au crédit du compte bancaire de la Société CDL SAS.

Le Client doit conserver les produits en l'état et individualisés jusqu'au complet paiement du prix et prendre toutes les mesures de défense pour faire connaître le droit de propriété de la Société CDL SAS en cas de saisie ou de revendication par un tiers. En cas de non-paiement à l'échéance de toute somme, la Société CDL SAS pourra se prévaloir de son droit de propriété dans un délai de 5 jours après une mise en demeure adressée au Client et restée sans effet en tout ou en partie. Les produits devront dans ce cas être restitués à la Société CDL SAS à première demande de celle-ci, aux frais et risques du Client, sans préjudice de l'exercice de tous autres droits que la Société CDL SAS pourrait mettre en œuvre. Le cas échéant, les frais de procédure seront à la charge du Client. La restitution des produits par le Client entraîne de plein droit la résolution de la vente.

Dans le cadre de l'exercice de son activité, le Client peut revendre les produits livrés avant complet paiement. Dans ce cas, le Client s'oblige à informer ses propres acheteurs que les produits revendus sont l'objet d'une clause de réserve de propriété et que la Société CDL SAS a le droit de revendiquer soit contre le Client soit contre toute personne ayant acquis indirectement les produits, aux frais du Client, la propriété des produits ou tout ou partie du prix des produits et de la TVA correspondante non payés. Dans l'hypothèse où les produits auraient été revendus avant complet paiement à la Société CDL SAS, le Client est réputé avoir cédé à la Société CDL SAS les créances nées des reventes effectuées. Le Client communiquera à la Société CDL SAS à première demande, les noms et coordonnées des tiers auxquels il a revendu les produits.

A compter de la mise à disposition ou de la livraison, les produits sont sous la garde du Client qui doit supporter tous les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner quelle qu'en soit la cause, et souscrire au bénéfice du vendeur une assurance couvrant ces risques incluant la Société CDL SAS en tant que bénéficiaire de ladite assurance dès la mise à disposition ou la livraison.

#### ARTICLE 06 – RECLAMATIONS

Toute réclamation sur les produits liée à des problèmes décelés lors de leur utilisation devra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société CDL SAS dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 3 mois suivants la réception des produits par le Client. Les éléments sur lesquels porte la réclamation du Client devront être précisément décrits et motivés. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être admise par la Société CDL SAS. Le Client s'oblige à conserver les produits dans des conditions optimales de stockage et notamment à l'abri de l'humidité. A réception de la réclamation du Client, la Société CDL SAS dispose d'un délai raisonnable pour l'examiner. Aucune marchandise ne pourra être retournée à la Société CDL SAS sans son accord préalable, exprès et écrit. Les retours de produits expressément acceptés par la Société CDL SAS s'effectuent aux frais et aux risques et périls du Client. Toute réclamation acceptée par la Société CDL SAS donnera lieu, selon son choix, à l'émission d'un avoir à due concurrence des produits sur lesquels porte la réclamation ou au remplacement des produits sur lesquels porte la réclamation, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

#### ARTICLE 07 - FORCE MAJEURE

Les ventes seront suspendues de plein droit en cas de force majeure ou de cas fortuit susceptible d'empêcher leur exécution. Par " cas de force majeure ", on entend tout événement imprévisible ou irrésistible ou extérieur à la Société CDL SAS.

#### ARTICLE 08 – EXONERATION DE RESPONSABILITE

Le Client s'engage à indemniser et à dégager la Société CDL SAS de toute responsabilité concernant toute réclamation, coût ou dommage provenant d'une utilisation anormale, impropre ou non conforme des produits, de la négligence, de toute violation des CGV ou de toute faute du Client, dont notamment mais sans caractère limitatif, le stockage des produits dans des conditions autres que celles prévues, l'utilisation des produits dans des conditions ou à des fins autres que celles pour lesquelles les produits ont été prévus ou l'utilisation.

La Société CDL SAS ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages directs ou indirects quels qu'ils soient résultant de la livraison, la vente ou l'utilisation des produits, tels que notamment les pertes de profits, le manque à gagner, la privation de jouissance, l'augmentation de coûts et dépenses, y compris les frais, pertes de marchés ou le paiement de dommages et intérêts de quelque nature qu'ils soient.

#### ARTICLE 09 - TRIBUNAL COMPETENT

**TOUS LES LITIGES LIES A LA CONCLUSION, L'EXECUTION OU LA CESSATION DES PRESENTES ET DES CONTRATS DE VENTE QUI EN SONT LA SUITE SONT SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES, SEUL COMPETENT MEME EN CAS DE REFERE, DE PLURALITE D'INSTANCE OU DE PARTIES OU D'APPEL EN GARANTIE.**

#### ARTICLE 10- LOI APPLICABLE ET LANGUE DES CONTRATS

Toutes les ventes conclues par CDL SAS sont soumises à la Loi interne française. La langue applicable aux relations contractuelles engagées par la Société CDL SAS à l'export est le Français.